

# BULLETIN

## INFO n°4

### Juin

### 2021



#### Editorial du maire :

Après de longs mois au cours desquels la vie quotidienne de chacun d'entre nous a été modifiée, voire perturbée par les contraintes de la crise sanitaire, grâce au développement des moyens de vaccination mis en place, une diminution sensible de la propagation du virus se dessine avant la période estivale tant attendue.

Dans l'esprit des numéros précédents, le présent bulletin évoque des points marquants de l'activité communale. En tout premier lieu, je me dois de donner un relief particulier au projet d'action sociale qui sera développé et porté par le centre communal d'action social (CCAS). L'ancienne pharmacie sera le lieu dédié à la mise en œuvre de toutes les initiatives qui seront de nature à nourrir ce projet.

Par ailleurs, caractérisés de projets majeurs pour les années 2021 et 2022, la concrétisation de la construction des locaux scolaires et de la restauration du clocher de l'église de Fontaine la Sorêt témoignent de la volonté de la commune nouvelle de préserver son patrimoine et de construire l'avenir.

Achévé pour le printemps 2022, l'ensemble des locaux sera opérationnel à la rentrée de septembre pour accueillir tous les enfants des quatre communes déléguées. L'organisation du transport scolaire, des lieux de garderie et de leurs horaires, du matin et du soir, sera communiquée quelques semaines après la rentrée 2021.

Je vous souhaite une bonne lecture ainsi que de retrouver tous les moments en famille, ou entre amis qui ont pu vous manquer.

Très chaleureusement,  
André ANTHIERENS

#### Projet d'action sociale :



L'acquisition de l'ancienne pharmacie s'inscrit dans un projet à caractère social dont le sens a été validé lors d'une réunion en présence des membres du conseil municipal, du CCAS et des services administratif et d'animation.

La toute première approche vise à répondre aux besoins des habitants par la mise en place d'un lieu d'accueil pour une permanence d'assistance sociale et des membres du CCAS, ainsi qu'un équipement de téléconsultation (consultation médicale à distance). Au-delà des services, ce projet participera au développement de l'attractivité de la commune dont elle a besoin après la fermeture du cabinet médical et de la pharmacie en 2020.

L'immeuble est constitué au RDC sur 110 m<sup>2</sup>, d'une pièce principale, de toilettes et d'un espace d'eau (petit laboratoire) et à l'étage, en combles, d'une pièce de vie, d'une chambre, d'un grand dressing, d'une salle de bain et d'une kitchenette.

#### Le budget 2021 en quelques lignes...

Cinquième budget depuis la création de la commune nouvelle au premier janvier 2017, le budget 2021 présente la particularité de devoir intégrer le financement de deux projets majeurs :

- L'extension du groupe scolaire et du centre de loisirs ainsi que la construction d'un nouveau restaurant scolaire.
- La restauration du clocher de l'église Saint Martin de Fontaine la Sorêt.

Le choix d'une gestion rigoureuse et prudente conduite les quatre premières années avait pour objectif de préparer l'autofinancement des deux projets qui entrent dans leur phase de réalisation en 2021 et 2022.

Ainsi, l'excédent cumulé des quatre communes en 2017 d'un montant de 400 000 €, celui de l'exercice s'élève à 1 523 000 € en 2021. Cet excédent est consacré en majeure partie à l'autofinancement des projets ainsi qu'à une réserve de fonctionnement de 570 000 € nécessaire en début de chaque année civile.

D'un montant voisin de 4 M€, le financement global des projets est constitué de l'autofinancement, de diverses subventions de l'Etat et du Département ainsi que d'un emprunt d'un montant de 1 200 000 € contracté sur une durée de 15 ans.

Outre l'accroissement des dépenses de fonctionnement dues à la crise sanitaire et la perte de recettes de location des salles polyvalentes, les perspectives d'un « tassement » des dotations de l'Etat pour les années à venir ont conduit le Conseil Municipal à voter une augmentation de 3% du taux de la taxe sur le Foncier Bâti. Cette augmentation génère un produit de 10 282 €, soit environ six euros par contribuable et par an, en fonction du montant de la base d'imposition appliqué au bien imposable.

# COMPTES 2020 ET BUDGET 2021

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses :	1 751 741,06 €	Recettes :	3 575 245,84 €
<u>Investissement</u>			
Dépenses :	415 731,81 €	Recettes :	378 215,18 €

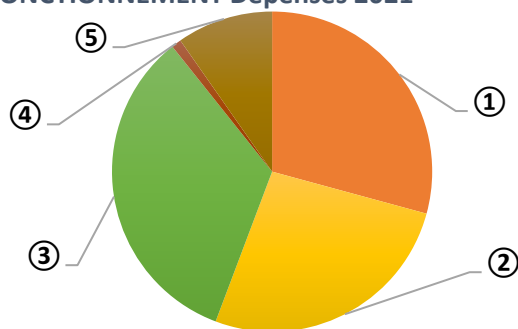
Excédent fonctionnement : 1 823 504,78 €\* ; Déficit d'investissement : -37 516,63 € ; Excédent global : 1 785 988,15 €  
 Excédent fonctionnement : 1 823 504,78 € - (déficit investissement -37 516,63 € + Restes à Réaliser 262 843,07) =

**Excédent report 2020 : 1 523 145,08 € (6)**

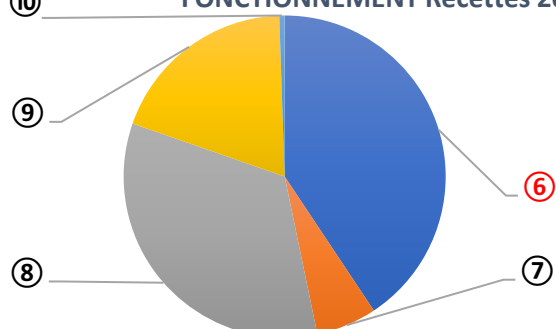
## BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
① Charges à caractère général	1 095 113,77 €	⑥ Excédent report 2020	1 523 145,08 €
② Charges de personnel	993 021,00 €	⑦ Produit de services	228 000,00 €
③ virement à la section d'investissement	1 256 719,18 €	⑧ Impôts et taxes	1 258 422,32 €
④ Opérations d'ordre de transfert de compte	37 443,45 €	⑨ Dotations état	717 021,00 €
⑤ Autres charges gestion courante, financières...	364 116,00 €	⑩ Autres produits gestion	19 825,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 746 413,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 746 413,40 €</b>

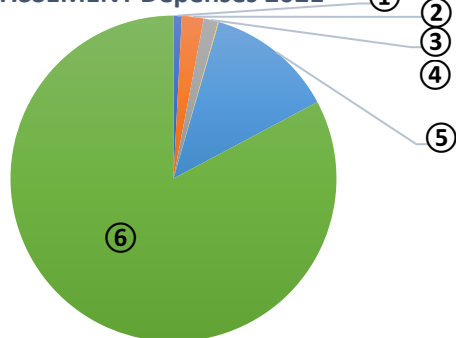
FONCTIONNEMENT Dépenses 2021



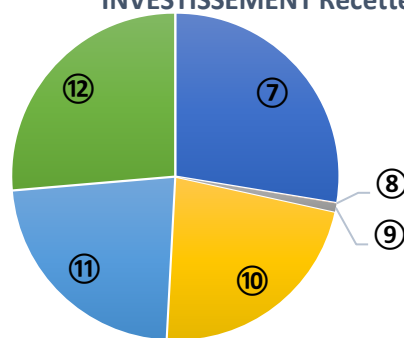
FONCTIONNEMENT Recettes 2021



INVESTISSEMENT Dépenses 2021



INVESTISSEMENT Recettes 2021



	INVESTISSEMENT		
Dépenses		Recettes	
① Excédent investissement 2020	37 516,63 €	⑦ Virement de la section de fonctionnement	1 256 719,18 €
② Emprunts et dettes assimilées, taxes	99 936,00 €	⑧ Produits de cessions	1 045,00 €
③ Subventions d'équipement	65 401,67 €	⑨ Opération d'ordre transfert	37 443,45 €
④ Immobilisations incorporelles (frais d'étude)	3 300,00 €	⑩ Dotations, fonds divers, restes	1 019 846,70 €
⑤ Immobilisations corporelles (voirie, bâtiment)	579 319,19 €	⑪ Subventions d'investissement	1 038 338,00 €
⑥ Immobilisations en cours (construction)	3 767 918,84 €	⑫ Emprunts	1 200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 553 392,33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 553 392,33 €</b>

## Redevance de l'assainissement collectif.

Les foyers résidant à Nassandres et à Fontaine la Sorêt, raccordés au réseau d'assainissement collectif, paient une redevance de collecte et de traitement des eaux usées. Celle-ci apparaît sur la facture de consommation d'eau potable, établie par la société STGS de la façon suivante :

- Part prélevée par la collectivité (Intercom Bernay Terres de Normandie)
- Part prélevée par l'entreprise délégataire, chargée de la gestion de l'assainissement collectif.
  - VEOLIA sur la commune déléguée de Nassandres
  - La SAUR sur la commune déléguée de Fontaine La Sorêt

Afin d'harmoniser le montant de la redevance sur son territoire, par délibération de 8 avril 2021, l'assemblée communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé de la mise en place d'un lissage sur trois ans à partir de 2021.

Montant de la redevance assainissement collectif par M3 : Part de la collectivité + part de l'entreprise délégataire.

	2020	2021	2022	2023
Nassandres	3, 06 €	2, 83 €	2, 60 €	2, 37 €
Fontaine La Sorêt	3, 40 €	3, 06 €	2, 71 €	2, 37 €

En 2023, un foyer résidant à Fontaine La Sorêt et qui consomme 100 m<sup>3</sup> d'eau potable par an, paiera 103 € de moins.

## Acheminement de la fibre optique.

Annoncée pour la fin de l'année 2022 sur le territoire de la commune de Nassandres sur Risle, la couverture de la fibre optique avance.

Les nouveaux modes d'organisation du travail et de la formation à distance, l'implantation de la télémédecine dans les zones dépourvues de médecins, les besoins croissants pour le développement des activités économiques ainsi que pour le service aux usagers, l'acheminement de la fibre optique est un véritable enjeu pour les territoires ruraux.

Les travaux réalisés ou programmés pour relier les points de raccordement entre eux puis aller vers chaque habitation nécessitent des opérations d'enfouissement, d'utilisation des réseaux souterrains ou aériens existants.

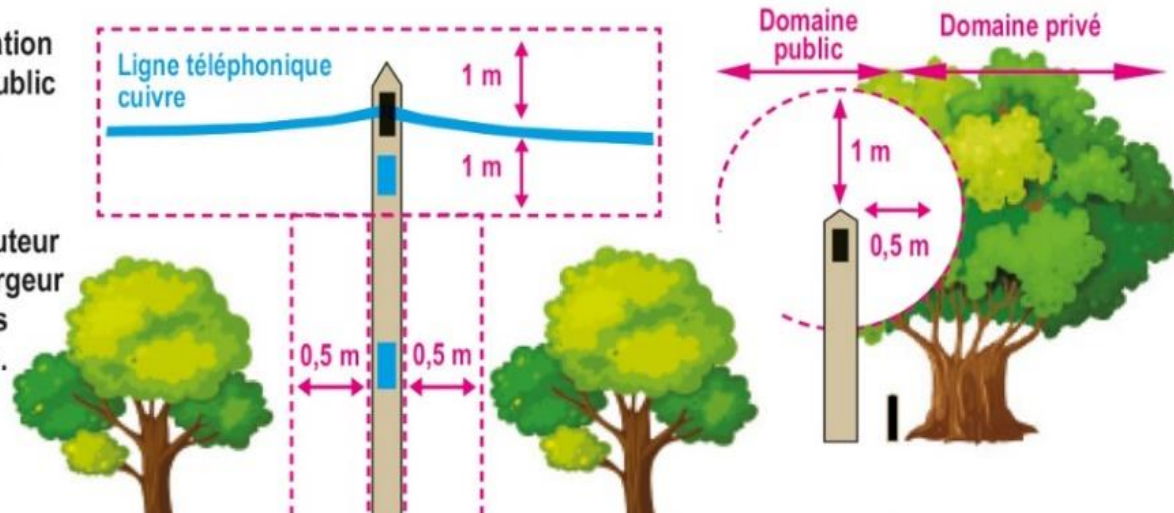
Toutes ces opérations participent à la réalisation d'un maillage qui ne tient pas compte des limites communales. Cela signifie que des foyers dans une même rue peuvent ne pas être desservis et raccordés au même moment.

Souvent soulignés par le syndicat « EURE NORMANDIE NUMERIQUE » tout comme par ORANGE pour le téléphone, les opérations d'égagement des haies et des arbres, en limite des voies publiques, devront être réalisées par les propriétaires des parcelles. En cas de carence, selon les dispositions du code rural ou du code de la voie routière, le maire peut prendre des mesures pour réaliser, ou faire réaliser l'égagement aux frais des propriétaires.



## Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.



## Réseau Fibre Optique Aérien

## **TRAVAUX :**

### **Patrimoine : Restauration du clocher de l'église Saint-Martin de Fontaine la Sorêt.** (Photo en 1<sup>ère</sup> page)

L'édifice est classé monument historique depuis 1846.

La tour du clocher datant du XI<sup>ème</sup> siècle vient s'imbriquer dans l'élévation sud du chœur, le clocher est couvert en essentes de châtaignier (tuiles de bois). D'après les archives relatives aux travaux réalisés sur l'église, des réparations régulières de la tour clocher et de sa flèche ont été entreprises au cours des derniers siècles, en 1843, 1904, et 1960, en maçonnerie, charpente et couverture.

La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier s'est déroulée le 19 mai en présence de Madame CARON, architecte du Patrimoine, les chefs d'entreprises intervenantes, dont Monsieur Rémy DESMONTS, charpentier à Perriers la Campagne et les élus de Nassandres sur Risle, André ANTHIERENS, le maire ; Claude WEBER, adjoint aux travaux et Marc BARON adjoint à l'environnement.

Les travaux entrepris concernent la restauration des maçonneries extérieures de la tour, le remplacement de pièces de charpente, la révision du beffroi et du système de fonctionnement de la cloche ainsi que la couverture du clocher en essentes de chêne. Les travaux devraient prendre fin à l'été 2022.

Le montant des travaux s'élève à 362 000 € HT, le financement est assuré à hauteur de 45% par la commune de Nassandres sur Risle, 40 % par l'Etat en lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, 15 % par le Département selon le dispositif « mon village mon amour » et enfin, par la souscription de la Fondation du Patrimoine dont le montant collecté sera soustrait de la part communale.

***La cérémonie officielle de signature de la convention de la souscription de la Fondation du Patrimoine sera organisée le samedi 11 septembre à 10h30 dans les espaces du château de Fontaine la Sorêt. Une invitation vous sera envoyée.***



### **Extension et construction du groupe scolaire, point d'étape.**



Alors que les enfants des classes maternelles ont fait leur rentrée, après les vacances d'hiver, dans les locaux mobiles, les travaux de rénovation de leurs classes, du dortoir, de la salle de motricité et des sanitaires seront terminés pendant les vacances d'été. Les élèves, les parents et les enseignants trouveront des locaux équipés et embellis à la rentrée de septembre.

Dès la fin de l'année scolaire et le déménagement des locaux mobiles, les enfants fréquentant le centre de loisirs s'y installeront en juillet et en août, ainsi que l'accueil périscolaire à partir de la rentrée de septembre.

Les travaux de rénovation et d'agrandissement du centre de loisirs seront engagés pour une période de 6 mois. L'atelier, la salle de danse, la salle informatique et le préau pourront être utilisés jusqu'aux congés d'automne. Vers la fin de l'année, la prochaine étape coïncidera avec l'achèvement des deux classes (rue du Val), de la bibliothèque, de l'espace informatique et du bureau de Madame la Directrice.

### **Les travaux de voirie :**

*Dans la vie de tous les jours, nous employons facilement l'expression : « un mal pour un bien » lorsque nous vivons des moments désagréables desquels nous espérons sortir pour retrouver une situation meilleure...*

Nous pensons aux nuisances générées par les nombreux travaux réalisés sur les voies communales depuis quelques temps : l'assainissement collectif, l'effacement des réseaux d'électricité, l'amélioration du réseau d'eau potable, la défense incendie, le déploiement de la fibre optique, l'aménagement de la voirie, etc...

Ces opérations nécessaires créent une plus-value dans divers domaines : la préservation de l'environnement, la sécurité des personnes et des biens, la qualité et l'embellissement du cadre de vie... elles relèvent toutes de l'intérêt général, au profit des habitants et de leur commune.

Bien que nous n'ayons pas la maîtrise du programme de certains travaux (effacement haute-tension, fibre optique), nous vous assurons de notre présence permanente auprès des entreprises pour limiter les désagréments que vous pouvez rencontrer. Nous vous remercions vivement de votre compréhension.

Photo ci-contre, à Carsix, sur la RD31 Rue Gustave Héon, la zone de travaux d'assainissement en traverse réalisée en 2011 était très dégradée et devenue dangereuse pour les usagers.

La réalisation d'une bande de roulement et l'aménagement d'un cheminement piétonnier depuis l'entrée du parc du château sécurise la circulation des véhicules et le déplacement des piétons.



Mairie de NASSANDRES SUR RISLE. Contact : 02.32.45.02.96

Adresse mail : [accueil@nassandres-sur-risle.fr](mailto:accueil@nassandres-sur-risle.fr) Site : [www.nassandres-sur-risle.fr](http://www.nassandres-sur-risle.fr)

Commission communication : Président : André ANTHIERENS. Vice-présidente : Sophie PHILIPPOT

Membres : Didier DESCHAMPS, Françoise LEDUC, Jean-Marie COGET, Dominique GRISIER, Laurent LEFEBVRE, Claude WEBER.

Impression : Impact Communication 02.32.38.80.55